







Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 15.01.2018 Révision: 15.01.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

5place de l'Eglise 77400 St Thibault - France

· Nom du produit:

Service Chimie

LESSIVE DE SOUDE (15 / 20 / 30.5 / 50)

· Numéro d'enregistrement

Voir Chapitre 3

soude caustique : 01-2119457892-27-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Emploi de la substance / de la préparation Pas d'autres informations importantes disponibles

Décapant

Fabrication de produits chimiques Produit correcteur du pH

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

ÙÒÜX ØÔ ÁÔP Œ Ø ÙæājoÁV@mæĕjoÁn^•ÁKå*}^•

77400 Marne la Vallée

France

Tél: 01 64 30 89 22 Fax: 01 64 30 87 49 info@service-chimie.fr www.service-chimie.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59

Emergency Number 112 **SAMU**: 15 POMPIERS: 18

Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP



· Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Mentions de danger Conseils de prudence hvdroxvde de sodium

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

de protection des yeux/du visage. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se

doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Impression du 15/05/2018

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 15.01.2018 Révision: 15.01.2018

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE (15 / 20 / 30.5 / 50)

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P310

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/

régionale/nationale/internationale

· Indications particulières concernant les dangers

pour l'homme et l'environnement:

dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) $n^21272/2008$.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT·

🔨 5place de l'Eglise 77400 St Thibault – France

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

(CE) n°1907/2006.

·vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Service Chimie

· Composants dangereux:			
CAS: 1310-73-2	hydroxyde de sodium	Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	25-50%
EINECS: 215-185-5			
Numéro index: 011-002-00-6			
Reg.nr.: 01-2119457892-27			

Composants non dangereux: Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive

67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition

professionnelle.

·SVHC néant

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux

détergents / Étiquetage du contenu

Indications complémentaires:

Non applicable

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit

Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.

LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE

Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Envoyer immédiatement chercher un médecin. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des

plaies difficilement guérissables. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· Après contact avec les veux:

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer

Après ingestion: Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et Pas d'autres informations importantes disponibles

4.3 Indication des éventuels soins médicaux

immédiats et traitements particuliers

nécessaires Pas de traitement spécifique requis

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la

substance ou du mélange Monoxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un vêtement de protection totale. Porter des gants et des lunettes de sécurité

 Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Impression du 15/05/2018

3/7



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 15.01.2018 Révision: 15.01.2018

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE (15 / 20 / 30.5 / 50)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement

de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

🔨 5place de l'Eglise 77400 St Thibault – France

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau

6.3 Méthodes et matériel de confinement et

de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une

manipulation sans danger Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8) · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Service Chimie

Exigences concernant les lieux et conteneurs

de stockage:

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit. · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

· Autres indications sur les conditions de

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés. 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour

l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à

surveiller par poste de travail:

Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

VME (France) Valeur à long terme: 2 mg/m PEL (U.S.A.) Valeur à long terme: 2 mg/m3 REL (U.S.A.) Valeur plafond: 2 mg/m³ TLV (U.S.A.) Valeur plafond: 2 mg/m³

MAK (Allemagne) vgl.Abschn.IIb

DNEL Information non disponible PNFC Information non disponible

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle. · Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un

équipement individuel de protection respiratoire.

Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée

· Filtre recommandé pour une utilisation

momentanée:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

Impression du 15/05/2018

Modèle:06/10/2018

Fiche de données de sécurité Produit_Sc_FdS_2018 pour pdf.docx

S.AR.L. au capital de 150 000€ - R.C.S. Meaux 331 915 645

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 15.01.2018

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE (15/20/30.5/50)

· Protection des mains:

Date d'impression: 15.01.2018

5place de l'Eglise 77400 St Thibault - France

Service Chimie



Gants de protection

Norme EN 374

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la resistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles

· Matériau des gants Gants en caoutchouc

Gants en PVC Gants en néoprène Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: > selon fabricant

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres

critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets exterieurs spécifiques à un poste de travail

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

 Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles				
Indications générales.				
· Aspect:				
Forme:	Liquide			
Couleur:	Incolore			
· Odeur:	Caractéristique			
· Seuil olfactif:	Information non disponible			
· valeur du pH à 20 °C:	>13			
· Changement d'état				
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 100 °C			
· Point d'éclair:	Non applicable.			
· Température de décomposition:	Non déterminé.			
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.			
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.			
· Pression de vapeur:	Non déterminé.			
· Densité à 20 °C:	1.35 g/cm³			
Densité relative. à 20 °C	1,33 - 1,53			
· Solubilité dans/miscibilité avec				
l'eau:	Soluble			
· Viscosité:				
Dynamique:	Non déterminé.			
Cinématique:	Non déterminé.			
·Teneur en solvants:	0,00 %			
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.			
·VOC (selon Directive 1999/13/CE):	0,0 g/l			

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité 10.2 Stabilité chimique

Pas d'autres informations importantes disponibles

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Forte réaction exothermique aux acides.

10.4 Conditions à éviter

La lumière solaire directe

Impression du 15/05/2018

Modèle:06/10/2018

S.AR.L. au capital de 150 000€ - R.C.S. Meaux 331 915 645

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 15.01.2018 Date d'impression: 15.01.2018

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE (15 / 20 / 30.5 / 50)

10.5 Matières incompatibles: hypochlorites alcalins Les agents oxydants

Acides forts

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Information non disponible Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis · Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis · Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

Effet primaire d'irritation:

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. · Corrosion cutanée/irritation cutanée

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. · Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

CE50 (ecologique) 40,4 mg/l (DAPHNIES) Ceriodaphnia sp.

LC50 (ecologique) 35-189 mg/l (POISSONS)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles. 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles. 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Valeur DCO: Information non disponible · Valeur DBO5: Information non disponible

· Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement

(CE) n°1907/2006.

· vPvB: Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement

(CE) n°1907/2006

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.

· Emballages non nettoyés:

Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le

Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux. Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.

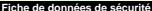
· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettovage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA UN1824

Impression du 15/05/2018



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 15.01.2018 Révision: 15.01.2018

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE (15/20/30.5/50)

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION ADR

· IMDG, IATA SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



Classe 8 (C5) Matières corrosives

· Étiquette

· IMDG. IATA



Class 8 Matières corrosives.

· Label

· 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. · Indice Kemler:

F-A,S-B

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol et au recueil IBC Non applicable

Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

· Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport

 Code de restriction en tunnels Ε

·IMDG Limited quantities (LQ) 1L

Excepted quantities (EQ) Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

Tous les composants sont compris

Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

Tous les composants sont compris

Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances

Tous les composants sont compris

Asutralian Inventory of Chemical Substances

Tous les composants sont compris

Canadian Domestic Substances List (DSL)

Tous les composants sont compris

Korean Existing Chemical Inventory

Tous les composants sont compris

Etiquetage selon le règlement (CE) n°

1272/2008

· Directive 2012/18/UE

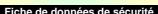
Catégorie SEVESO RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE

XVII

voir chapitre 2

Non concerné

Conditions de limitation: 3





Date d'impression: 15.01.2018 Révision: 15.01.2018

Nom du produit: LESSIVE DE SOUDE (15/20/30.5/50)

· Indications sur les restrictions de travail Rubriques nomenclature ICPE (France): 1630

Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies

professionnelles)

· Substances extrêmement préoccupantes

5place de l'Eglise 77400 St Thibault - France

(SVHC) selon REACH, article 57 Néant

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Texte intégrale des phrases R, S, H et P

utilisées dans le document:

Service Chimie

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Domaines d'application selon la directive 98/8/ CE - Règlement CE 528/2012.

· Acronymes et abréviations:

Non concerné

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par

chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1A Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

* Données modifiées par rapport à la version

précédente

Modèle:06/10/2018